

Déclaration sur l'esclavage moderne 2023

La présente déclaration conjointe sur l'esclavage moderne a été préparée au nom de Genetec Inc. et de sa filiale Genetec UK Ltd. (collectivement « Genetec »).

Genetec a entrepris des mesures, y compris au cours de son exercice financier qui s'est terminé le 31 octobre 2023, pour s'assurer qu'elle opère et gère ses activités de manière conforme aux normes les plus élevées en matière de conduite sociale et éthique. Nous nous engageons à adopter des pratiques qui créent et maintiennent des protections contre l'esclavage moderne. Nous nous engageons également à travailler avec des fournisseurs qui respectent les principes que nous appliquons en tant qu'organisation, notamment en veillant à ce que les personnes impliquées dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement soient traitées avec respect et dignité.

Genetec s'attend à ce que chacun de ses partenaires commerciaux et fournisseurs partagent son engagement à respecter les droits de l'homme et l'égalité des chances dans le milieu de travail. Nous nous attendons à ce que ces organisations reflètent cet engagement dans leurs propres activités, y compris dans leurs propres pratiques d'emploi et leurs chaînes d'approvisionnement, afin de se conformer pleinement à toutes les lois et réglementations applicables.

La présente déclaration a pour but d'évaluer les risques d'esclavage moderne et de traite des personnes liés à nos opérations, les mesures prises pour faire face à ces risques, ainsi que les mesures que nous avons mises en œuvre afin d'évaluer l'efficacité de nos efforts.

1. Notre structure organisationnelle et nos activités?

Genetec est une entreprise de technologie innovante qui développe des logiciels à plateforme ouverte, de l'équipement informatique et des services basés sur le cloud pour le secteur de la sécurité physique et de la sécurité publique. Notre produit phare, Security Center, unifie la vidéosurveillance IP, le contrôle d'accès et la reconnaissance automatique des plaques d'immatriculation en une seule plateforme. Genetec a été fondée en 1997 et compte aujourd'hui plus de 42 500 clients dans plus de 159 pays à travers le monde.

Genetec, dont le siège social se trouve à Montréal, est constituée en vertu des lois fédérales du Canada. Le groupe Genetec possède des bureaux dans de nombreux pays à travers le monde, dont les États-Unis, le Mexique, le Brésil, la France, l'Autriche, la Belgique, l'Australie, les Émirats arabes unis, l'Inde, le Japon et Singapour. Genetec UK Ltd., une filiale de Genetec Inc., est constituée et existe en vertu des lois de l'Angleterre et du Pays de Galles.

1.1 Notre Personnel

Le groupe Genetec emploie plus de 2 000 personnes mondialement. Conséquemment, nous comprenons à quel point notre personnel est important pour la réussite de notre entreprise. Dans cette optique, nous nous efforçons à nous assurer que nos pratiques en matière d'emploi à travers nos bureaux soient conformes aux normes locales.

Nous veillons également à ce que notre personnel soit en sécurité et à ce que les lois pertinentes en matière d'emploi (incluant les salaires et les horaires de travail), de santé, de sécurité et des droits de l'homme, ainsi que les normes internationales, soient respectées.

1.2 Nos chaînes d'approvisionnement

Spécialisée dans les solutions logicielles, les logiciels, les services basés sur le cloud et les services professionnels de Genetec sont conçus, développés et fournis presque entièrement par le personnel de Genetec. Nos fournisseurs de matériel nous fournissent principalement des composants électroniques, des produits finis électroniques et des services de fabrication liés à nos principaux domaines d'activité : la vidéosurveillance, le contrôle d'accès et la reconnaissance automatique des plaques d'immatriculation. Nos principaux fournisseurs sont des entreprises réputées basées aux États-Unis, à Taïwan, en Suède et au Canada.

1.3 Identification du risque d'esclavage moderne dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement

En tant qu'entreprise technologique proposant des solutions de sécurité principalement par le biais de logiciels et de produits basés sur le cloud, nous estimons que les risques que nos activités internes soient directement liées à des pratiques d'esclavage moderne sont faibles.

Cependant, comme nous n'avons pas de visibilité sur certaines parties de notre chaîne d'approvisionnement, nous reconnaissons qu'il existe un risque, aussi faible

soit-il, que Genetec soit involontairement lié à de telles pratiques. Ce risque pourrait être présent lors de la production de nos produits et/ou l'intégration de nos logiciels dans ces produits. Conséquemment, nous avons mis en place des procédures pour atténuer ce risque dans le cadre de nos activités, tel que détaillé dans la section suivante.

2. Mesures entreprises par Genetec

Chez Genetec, nous reconnaissons l'importance de l'élaboration et de l'application de politiques internes. Conséquemment, nous avons des politiques et pratiques rigoureuses, notamment en ce qui concerne les normes de travail, ainsi que les contrats avec nos fournisseurs.

2.1 Prévention par le biais de politiques, de codes, de rapports et de formations dispensées au personnel

L'un de nos principaux objectifs en tant qu'organisation est de veiller à ce que notre personnel bénéficie d'un environnement de travail serein, exempt d'exploitation et d'abus.

Nous appliquons en matière d'emploi des normes, des politiques et des processus élevés dans l'ensemble de nos activités et bureaux à travers le monde, qui sont alignés à la fois aux lois locales ainsi qu'aux normes de travail canadiennes. Chaque nouvel employé est tenu de prendre connaissance des politiques et procédures en vigueur chez Genetec, qui sont toutes accessibles sur notre intranet.

Nous avons une politique de prévention du harcèlement en milieu de travail qui s'applique à l'ensemble de notre personnel et nous exigeons de nos partenaires de distribution qu'ils exercent leurs activités de manière respectueuse et éthique. Bien que de telles politiques soient essentielles au bien-être de notre personnel, nous reconnaissons que, même si elles sont liées, elles demeurent distinctes des lignes directrices relatives à la prévention de l'esclavage moderne.

Genetec exige également de ses administrateurs, dirigeants et de son personnel qu'ils se conforment aux principes énoncés dans notre Code de conduite des affaires (ci-après le « **Code** »), qu'ils fassent preuve de discernement et qu'ils respectent les normes éthiques les plus élevées, ainsi que les lois et règlements des villes et pays dans lesquels Genetec exerce ses activités. À cette fin, le respect de la législation applicable en matière d'esclavage moderne est primordial.

Le Code exige également que notre personnel s'entretienne équitablement avec les fournisseurs et ne

cherche pas à obtenir des avantages concurrentiels par le biais de pratiques commerciales illégales ou contraires à l'éthique. Genetec a un processus de signalement impartial qui permet à notre personnel de signaler des violations présumées des politiques en matière d'emploi (y compris le Code) ou des préoccupations d'intégrité, par le biais de nombreux moyens, et ce, sans crainte de représailles. Tout manquement à ces politiques, y compris toute contravention aux lois locales (par exemple la législation relative à l'esclavage moderne), est considéré comme un grave manquement disciplinaire et serait traité conformément à nos procédures disciplinaires.

Il est important pour nous que notre personnel soit conscient des réalités de l'esclavage moderne, qu'ils appuient nos valeurs à cet égard. Notre équipe de direction est consciente des obligations contenues dans la législation applicable contre l'esclavage moderne et donne l'exemple au reste de l'entreprise. Nous nous efforçons à sensibiliser les personnes impliquées dans l'approvisionnement de l'entreprise, afin qu'elles soient conscientes des exigences de la législation applicable contre l'esclavage moderne et qu'elles puissent signaler leurs préoccupations dès que possible.

En outre, un Code de conduite des fournisseurs est déployé auprès de nos fournisseurs directs, nouveaux et existants, afin d'affirmer notre engagement pour la défense des droits de l'homme et le maintien de mesures appropriées pour contrer l'esclavage moderne. Nos fournisseurs seront informés dudit Code des fournisseurs puisque nous nous attendons à ce qu'ils y adhèrent et s'y conforment.

Nous avons développé et mis en œuvre du matériel de formation en ligne qui a été dispensé à notre personnel dans les départements, entre autres, de l'approvisionnement, des ressources humaines, de la fabrication, ainsi que dans certaines équipes de marketing. Ces matériels de formation ont été conçus pour sensibiliser, améliorer la compréhension et éduquer quant aux risques associés à l'esclavage moderne, notamment quant à la manière d'identifier les victimes potentielles, de signaler les cas actuels ou soupçonnés d'esclavage moderne, ainsi que d'identifier les fournisseurs et les opérations à haut risque.

2.2 Prévention par l'évaluation des fournisseurs, la diligence raisonnable et la surveillance continue

Pour réduire le risque d'être impliqué dans des situations d'esclavage moderne, nous veillons à ce que nos fournisseurs respectent des normes élevées et aient une éthique qui reflète la nôtre. Nous exigeons notamment de nos fournisseurs qu'ils traitent leur personnel avec dignité

et respect, dans des environnements de travail équitables et éthiques.

Notre processus de sélection de fournisseurs est minutieux et réfléchi, de manière à ce que nous puissions nous assurer que nous respectons la législation applicable. Nos fournisseurs sont sélectionnés après une évaluation approfondie de leur capacité à offrir des produits et des services de manière conforme aux normes reconnues par l'industrie. Nos fournisseurs sont principalement basés dans des territoires qui offrent une forte protection des droits individuels et nous nous attendons à ce que nos fournisseurs se conforment également à la législation applicable en matière d'esclavage moderne. En outre, les contrats que nous concluons avec nos principaux fournisseurs font l'objet d'une évaluation approfondie de la part de notre équipe juridique et, pour les engagements plus sensibles, les membres de notre équipe de sécurité effectuent leur propre vérification des fournisseurs potentiels. De plus, nos politiques visent à garantir que nos contrats ne soient conclus qu'après avoir été approuvés par les équipes dûment formées et autorisées à adéquatement évaluer ces engagements proposés. À cette fin, nous avons un processus interne d'intégration des fournisseurs qui nous permet d'obtenir des informations pertinentes directement auprès des fournisseurs potentiels, ainsi que par l'intermédiaire d'une plateforme réputée de données et de services de vérification diligente, afin que des informations telles que les risques liés à la chaîne d'approvisionnement, y compris l'esclavage moderne, ainsi que les préoccupations en matière de droits de l'homme, puissent être correctement prises en compte et évaluées avant de s'engager avec un nouveau fournisseur.

Nous avons également mis en œuvre la pratique de vérifications diligentes aléatoires au cours de la dernière année sur un échantillon de fournisseurs existants, par l'intermédiaire de la plateforme de données et de services de vérification diligente susmentionnée.

Nous demeurons vigilants et nous surveillons de manière continue les risques à tous les niveaux de notre chaîne d'approvisionnement, par le biais d'audits et d'évaluations périodiques de nos principaux fournisseurs.

3. Évaluation de l'efficacité des mesures entreprises

Afin d'évaluer l'efficacité des mesures et initiatives présentées dans cette déclaration, les membres de nos équipes juridique et d'approvisionnement effectuent, au moins une fois par an, une évaluation interne des mesures de prévention et d'atténuation de l'esclavage moderne entreprises par Genetec. Dans un souci d'amélioration continue, Genetec révisé périodiquement ses politiques internes applicables à son personnel et envisage une multitude de façons de demeurer proactif dans ses efforts de prévention de l'esclavage moderne.

4. Un regard vers l'avenir

Genetec reconnaît que la conformité au *Modern Slavery Act* est un engagement continu. Nous nous engageons à continuer de développer nos pratiques et procédures afin de minimiser le risque de causer, de contribuer ou d'être directement lié à l'esclavage moderne et à la traite des personnes.

À ce titre, nous poursuivons nos efforts de prévention et d'atténuation des risques d'esclavage moderne en étendant l'application de notre Code de conduite des fournisseurs à nos fournisseurs indirects.

Cette déclaration est faite conformément à l'article 54(1) du *Modern Slavery Act 2015* du Royaume-Uni et constitue la déclaration sur l'esclavage moderne de Genetec pour l'exercice financier se terminant le 31 octobre 2023.

5. Approbation

Les conseils d'administration respectifs de Genetec Inc. et de Genetec UK Ltd. ont approuvé cette déclaration par voie de résolutions.



Alain Côté
Administrateur, Genetec Inc.